

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  25/11/2022
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b>  02/12/2022
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 18 - Présents : 15 - Absents : 3 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 2
<b><u>OBJET :</u></b>  <b>Litige avec CANDAS pour la maintenance de l'éclairage public</b>

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 15 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que suite au retrait de l'adhésion de la commune de Candass pour la maintenance de l'éclairage public, la Fédération a demandé à la commune en 2013 le paiement d'une contribution exceptionnelle de sortie de la compétence fixée à 5 323,40 €. Le paiement a été contesté par la commune et n'a jamais été réglé malgré les relances.

Il expose que la commune qui était fâchée en 2012 avec la FDE sur l'exercice de la compétence éclairage public souhaite adhérer à nouveau pour la maintenance éclairage public. Elle a d'ailleurs déjà transféré depuis sa compétence maîtrise d'ouvrage en éclairage public et demande l'annulation de la contribution exceptionnelle de sortie de compétence

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré :

- Approuve l'annulation de la contribution exceptionnelle de sortie de la maintenance éclairage public, fixée à 5 323,40 €, à la condition que la commune adhère à nouveau à cette compétence de maintenance de l'éclairage public ;
- Charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Président

Franck BEAUVARLET

